

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Emilie PELLOQUIN, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Etaient présents : PELLOQUIN Emilie, BODARD Thierry, JOUANNEAU Nadine, DIAZ Florian, PLANCHIN Patricia, MASSON Guillaume, VERLANT Tatiana, LUCIEN Arnaud, DANIEL Sandrine, REZÉ Frédéric, FOUASSON Alexandra, GRENON Frédéric, LAUTE Lauriane, RIALLAND Vincent, PAJOT Sylvie, PAPIN Didier, SECHET Carole, BRANTHÔME Léo, MASSON Emilie.

Absents excusés : NEANT

M. MASSON Guillaume a été élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Madame la Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2026-03-31-024 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2026-19	22-mai	M. GONOT Alex et Mme LAIDET Axelle 14B Chemin de la Cailloche 85230 SAINT-URBAIN	SCP PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT SENG 6 Place Galilée 85300 CHALLANS	Terrains non bâtis 14 et 14 A chemin de la Cailloche	AE 317 AE 318	U	411 411	Décision de Mme La Maire 2026-06-10-021 du 10 juin 2026
2026-20	09-juin	RAGOT Pascal 14 Chemin de la Cailloche 85230 SAINT-URBAIN	SCP PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT SENG 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 14 Chemin de la Cailloche	AD 178	U	1260	Décision de Mme La Maire 2026-06-15-022 du 15 juin 2026
2026-021	09-juin	FRADIN Amaury 37 chemin des Baudries 85230 SAINT-URBAIN	Me DROGOU Patricia 21 rue Saumuroise 49000 ANGERS	Terrain bâti 37 Chemin des Baudries	AC 273	U	1348	Décision de Mme La Maire 2026-06-15-023 du 15 juin 2026
2026-022	16-juin	SCI AUTO - Mme GUERIN Chrystelle 1 Rue de la Croix de Mission 85230 SAINT-URBAIN	Me GROSSIN David 106 Rte de la Roche sur Yon 85300 CHALLANS	Terrain bâti 1 Rue de la Croix de Mission	AD 261 AD 262	U	329 22	Décision de Mme La Maire 2026-06-30-024 du 30 juin 2026

DCM 2026-06-30-045

RESTAURATION SCOLAIRE

ADHESION AU SERVICE DE LIAISON CHAUDE DE L'EHPAD DE LA GARNACHE

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré au service de liaison chaude de la cuisine centrale de l'EHPAD de La Garnache.

Une nouvelle convention doit être signée pour l'année scolaire 2026/2027.

Il est rappelé que l'annulation d'un repas pourra être prise en compte en respectant un délai de prévenance de 48h ouvrées. Tout repas non annulé dans les délais prévus sera préparé, livré et facturé.

En cas de sorties scolaires un délai de prévenance de 15 jours devra être effectif afin de pouvoir adapter les menus à la demande.

Les tarifs pouvant nous concerner pour cette nouvelle année scolaire sont les suivants :

- Achat d'un repas : 3.56 € (+ 2.59%)
- Achat repas avec mise à disposition d'une personne : 3.68 € (+ 2.79)
- Achat repas adultes : 7.97 € (+ 2.57%)

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **décide** d'adhérer au service de liaison chaude de l'EHPAD de la Garnache,

➤ **autorise** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichage en Mairie le 15 juillet 2026

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2026-06-30-046

REVISION DU PRIX DU REPAS DE CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 01 juillet 2025 le prix du repas de cantine avait été fixé à 4.58 € pour les enfants inscrits en temps et en heure sur le portail famille, à 8.50 € pour les enfants non-inscrits et à 8.50 € pour les adultes pour l'année scolaire 2025-2026.

Le montant du déficit pour cette année scolaire est d'environ 88 700 €, contre 80 800 € l'an passé. Madame la Maire précise que la cantine sert des repas à environ 120 enfants.

Le coût par enfant supporté par les parents est de 641.20 € par année scolaire (4.58 € par 140 jrs d'école).

Le coût par enfant supporté par la commune est de 621.60 € par année scolaire, soit presque la moitié du coût réel.

Le coût de revient réel d'un repas pour cette année scolaire est de 9.02 €

Madame la Maire rappelle qu'il a été décidé d'adhérer au service de liaison chaude de l'EHPAD de la Garnache. Les repas servis sont de meilleure qualité, de proximité et en grande partie bio. Considérant le montant important du déficit (88 700 € pour 120 enfants) et l'augmentation des tarifs de 2.59 % fixé par l'EHPAD il est proposé de réviser le prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 2026/2027. La commission « vie sociale, vie scolaire, enfance/jeunesse » propose une augmentation de 1.09% pour le repas enfant classique et de laisser les autres tarifs à 8.50 €.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 4 abstentions et 2 contre :

➤ **fixe** le tarif à 4.63 € pour les repas des enfants inscrits en temps et en heure sur le portail famille pour l'année scolaire 2026/2027,

➤ **maintient** le tarif à 8.50 € pour les repas des enfants non-inscrits sur le portail famille ou inscrits en dehors des délais fixés dans le règlement (48h ouvrés) et ce dès le premier oubli,

- **maintient** le tarif à 8.50 € pour les repas des adultes,
- **autorise** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 16 juillet 2026

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2026-06-30-047

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS CDD 2026/2027

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que s'agissant de petits temps de travail (2h par jour en cantine, 4h par jour pour la garderie, et 2h par jour pour le ménage de l'école) il est difficile de valider des embauches d'une année sur l'autre. Il est également compliqué de trouver des personnes intéressées et compétentes sur ces temps de midi et du soir. Il faut également préciser qu'au mieux ces personnes peuvent avoir 4h par jour car le ménage de l'école a lieu en même temps que la garderie pour qu'il n'y ait pas de travailleur isolé.

Cette année l'ouverture de la nouvelle école nous a incité à restructurer les emplois de chacun à savoir :

- 2 ATSEM en poste qui aident les enseignants dans leurs classes respectives et qui réalisent le ménage en fin de journée et pendant les vacances scolaires (recentrage sur les tâches réelles d'une ATSEM) et qui remplacent éventuellement à la cantine si nécessaire
- 2 personnes pour s'occuper de la garderie du matin et du soir mais également présentes sur le temps de cantine (2 renouvellements de CDD)
- 1 personne sur le temps de cantine mais également sur le ménage de l'école et de la salle communale (1 renouvellement CDD)
- 2 personnes sur le temps de cantine sur le site de l'école publique et de l'école privée (1 renouvellement et 1 nouveau CDD) avec peut-être du ménage supplémentaire à l'école

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer des CDD pour l'année scolaire 2026/2027 pour le bon fonctionnement des services municipaux au moment de la reprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Madame la Maire à signer les contrats CDD devant intervenir pour l'année scolaire 2026/2027,
- **autorise** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 16 juillet 2026

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2026-06-30-048

CHALLANS GOIS COMMUNAUTE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal l'article 1609 nonies C du Code général des impôts rend obligatoire le versement d'une attribution de compensation aux communes membres d'un établissement public de coopération intercommunal, qui a pour objet d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges.

L'évaluation de ces charges transférées est confiée à une instance collégiale spécifique, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.). Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Par délibération du 7 mai 2026, le Conseil communautaire de Challans Gois Communauté a décidé de créer cette commission et de fixer la composition comme suit :

- Un délégué titulaire par commune
- Un délégué suppléant par commune

Dans ce contexte, la Communauté de commune sollicite la commune de Saint Urbain afin de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation des deux membres représentants la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **désigne** M. DIAZ Florian, 3ème adjoint, comme représentant titulaire,
- **désigne** Mme VERLANT Tatiana comme représentant suppléant,
- **autorise** Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Affichage en Mairie le 16 juillet 2026

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2026-06-30-049

CONSEIL DES SAGES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération DCM 2026-03-31-026 il a été décidé de maintenir un Conseil des Sages sur notre commune. Celui-ci a vocation à créer un lien entre la population et la municipalité. Il peut également être consulté sur les projets d'initiatives municipales.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal que trois membres puissent l'assister dans l'accompagnement de ce Conseil des Sages lors des réunions qui avaient lieu jusqu'ici le vendredi matin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **désigne** Mme FOUASSON Alexandra, Mme JOUANNEAU Nadine et Mme DANIEL Sandrine comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil des Sages,
- **autorise** Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Affichage en Mairie le 16 juillet 2026

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

INTERCOMMUNALITE

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (compte-rendu réunion du 25 juin 2026).

1°) Aménagement du territoire

- Mobilités : convention portant sur l'aide départementale dans le cadre du projet d'entretien de l'itinéraire cyclable Beauvoir sur Mer – La Barre de Monts
- Mobilités : projet d'ouverture à l'année du guichet SNCF de la gare de Challans
- Urbanisme et dynamisation des centralités : schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Nord-Ouest Vendée – modification n°1 – avis du conseil communautaire
- Aménagement d'un terrain de grand passage – indemnité d'éviction

2°) Administration générale

- Commission consultative des services publics locaux
- Convention de mise à disposition de services entre le syndicat mixte « Marais Bocage Océan » et Challans Gois Communauté
- Désignation des délégués du FDAS
- Modalités d'organisation d'un dispositif « chantier bénévoles » sur le territoire communautaire pour l'été 2026
- Etat annuel des indemnités aux élus 2025
- Actualisation du règlement budgétaire et financier
- Vote des comptes financiers uniques 2025
- Présentation de l'état des cessions et acquisition immobilières – exercice 2025
- Affectation des résultats 2025 du budget principal et des budgets annexes
- Vote des budgets supplémentaires 2026
- Révision des durées des amortissements
- Clôture de l'opération budgétaire 101 Centre aquatique de Challans
- Suivi pluriannuel des investissements

3°) Economie

- Parc d'activité de la Fénicière : acquisition d'une parcelle

4°) Cohésion sociale

- Contrat Local de Santé – renouvellement de la convention de mise à disposition de services avec la Communauté de Communes Océan Marais de Monts

5°) Transition écologique, cycle de l'eau, déchets

- Opération collective de plantation de haies et de bosquets en zone rurale – plan Vendée biodiversité climat
- Contrat Local de Santé – renouvellement de la convention de mise à disposition de services avec la Communauté de Communes Océan Marais de Monts

QUESTIONS DIVERSES

Recrutement de personnel

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle personne va arriver à l'accueil de la Maire à compter du 12 août 2026.

Une personne a également été engagée en contrat saisonnier aux services techniques jusqu'à fin août.

Toilettes du cimetière

Des jeunes squattent régulièrement les toilettes du cimetière et les laissent dans un état pitoyable.

Un questionnement se pose sur quoi faire.

SIGNATURES

PELLOQUIN Emilie Maire	BODARD Thierry 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	DIAZ Florian 3 ^{ème} Adjoint
PLANCHIN Patricia	MASSON Guillaume	VERLANT Tatiana	LUCIEN Arnaud
DANIEL Sandrine	REZÉ Frédéric	FOUASSON Alexandra	GRENON Frédéric
LAUTE Lauriane	RIALLAND Vincent	PAJOT Sylvie	PAPIN Didier
SECHET Carole	BRANTHÔME Léo	MASSON Emilie	